



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 juillet 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Cinquième session

Genève, 17-21 juin 2013

Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa cinquième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	2
II. Résumé du Président	3
A. Ouverture de la session	3
B. Rapports des réunions d'experts	7
C. Incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté	10
D. Tendances fondamentales des transports internationaux et incidences sur le développement	12
E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers	13
F. Questions diverses	16
G. Clôture de la réunion	17
III. Questions d'organisation	17
A. Ouverture de la session	17
B. Élection du Bureau	17
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	17
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement	18
 Annexes	
Projet d'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission du commerce et du développement	19
Liste des participants	20

I. Conclusions concertées¹

1. Incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté (Point 4 de l'ordre du jour)

La Commission du commerce et du développement,

1. *Prend note* du rapport de la CNUCED relatif aux incidences du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté;

2. *Reconnaît* que le commerce est un élément important de toute stratégie économique et un moteur de croissance, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, et que sa relation avec la création d'emplois et la réduction de la pauvreté est complexe. L'intégration dans le système commercial mondial pourrait apporter une contribution appréciable à la croissance économique et au développement durable des pays, à condition d'être accompagnée de politiques complémentaires, concernant notamment l'enseignement et la formation des compétences, l'investissement, la technologie et les finances, et de s'appuyer sur des conditions favorables, notamment sur une infrastructure commerciale de soutien et autres facteurs pertinents;

3. *Souligne* le fait que l'intégration dans l'économie mondiale a sur l'emploi et la pauvreté des incidences variables selon les pays et les secteurs. À ce sujet, il faudrait faire des analyses sur la manière dont le commerce pourrait être utile aux secteurs qui exigent une main-d'œuvre abondante ou qui créent des possibilités de revenus pour les pauvres, les femmes et les jeunes;

4. *Souligne* le fait que le développement de la capacité productive de biens à plus forte valeur ajoutée dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services, allié à une politique appropriée, notamment à une stratégie axée sur l'exportation, offre des possibilités élargies de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. À cet égard, des services d'aide divers et compétitifs aux producteurs sont indispensables, notamment dans le secteur financier, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises;

5. *Reconnaît* l'importance et les avantages du secteur des services en tant que source d'échanges et d'emplois et préconise qu'on étudie de plus près les moyens d'en exploiter pleinement le potentiel pour garantir la compétitivité et aussi pour réduire la pauvreté, créer des emplois et offrir des perspectives favorables aux femmes et aux jeunes chefs d'entreprise;

6. *Demande* à la CNUCED de maintenir son aide aux pays en développement dans leurs tentatives pour concevoir et appliquer des stratégies nationales de commerce et de développement détaillées, intégrées et cohérentes; de faire de nouvelles études, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations compétentes, pour définir avec plus de précision la relation entre le commerce, l'emploi, l'intégration sociale et la réduction de la pauvreté; d'étudier des stratégies contribuant à faire du commerce une source de travail décent; d'aider les pays en développement tributaires des produits de base et les petits exploitants agricoles, particulièrement en Afrique, à formuler des stratégies nationales de développement durable et solidaire et à promouvoir l'élévation dans les chaînes de valeur; et l'encourager à poursuivre sa coopération en vue de la mise en œuvre et du suivi de ses travaux.

¹ Adoptées à la séance plénière de clôture, le 21 juin 2013.

2. Tendances fondamentales des transports internationaux et incidences sur le développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

La Commission du commerce et du développement,

1. *Prend note* du rapport de la CNUCED relatif aux tendances récentes des transports internationaux ayant des incidences sur le commerce des pays en développement;

2. *Reconnaît* l'importance primordiale de services mondiaux de transport maritime pour le commerce et la compétitivité, ainsi que la nécessité de faciliter aux pays en développement l'accès à ces services. Il est possible d'améliorer l'accès aux services mondiaux de transport maritime, tout en tenant compte des difficultés auxquelles sont confrontés certains pays en développement, en développant l'industrie et les services de transport, en améliorant l'infrastructure, en mettant en place des cadres réglementaires et institutionnels et en élaborant des politiques et des stratégies complètes, nationales et régionales, de transport et de facilitation du commerce;

3. *Reconnaît* qu'il importe de stimuler, y compris par des activités et des programmes, les moyens techniques et financiers, pour les pays en développement, d'adopter et d'appliquer des politiques de développement durable des transports de marchandises afin de maintenir et de soutenir leur compétitivité commerciale;

4. *Reconnaît* la nécessité pour les pays en développement d'avoir accès à l'assistance technique et financière dont ils ont besoin, ainsi que la nécessité d'un renforcement des capacités de la facilitation du commerce, en vue d'accroître leur participation effective au système commercial mondial;

5. *Demande* à la CNUCED de continuer à coordonner, lorsque c'est possible, son action avec les organisations internationales compétentes pour suivre, analyser et évaluer l'évolution des systèmes de transport international et la facilitation du commerce, et d'aider les pays en développement à mieux comprendre et affronter les nouveaux défis et les nouvelles possibilités découlant des logistiques de transport afin de tirer parti du système commercial mondial;

6. *Demande* à la CNUCED de continuer à fournir son appui aux pays en développement pour le renforcement de capacités durables leur permettant de concevoir et d'appliquer leurs priorités nationales, leurs propres stratégies de développement et des mesures spécifiques dans le domaine de la logistique commerciale, de la facilitation des échanges, de l'automatisation des opérations douanières, de l'infrastructure et des services de transport; et l'encourage à poursuivre sa coopération en vue de la mise en œuvre et du suivi de ses travaux dans ce domaine.

II. Résumé du Président

A. Ouverture de la session

1. Les personnes suivantes ont fait une allocution d'ouverture: le Secrétaire général adjoint de la CNUCED; le représentant de l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de l'Éthiopie, au nom du Groupe africain; le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe asiatique; le représentant du Pérou, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; le représentant du Paraguay, au nom des pays en développement sans littoral; et le représentant de l'Union européenne. Une déclaration a été faite aussi par les représentants de la Chine et du Mexique.

Une déclaration a été faite par un représentant de la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés. Une déclaration a été distribuée par le Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement. Des déclarations ont été faites par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base et par la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique.

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a souligné que la nature du lien entre le commerce, l'emploi et la réduction de la pauvreté faisait l'objet d'un regain d'attention dans les milieux internationaux car, malgré la croissance sans précédent des courants commerciaux dans le monde, le chômage et la pauvreté demeuraient des problèmes majeurs dans bien des pays. Le commerce mondial des marchandises avait augmenté de façon spectaculaire dans la décennie écoulée, atteignant 18 billions de dollars en 2012. Les pays en développement y prenaient une part croissante, près de la moitié des échanges ayant été originaires de ces pays en 2011. Pourtant, l'expansion des courants commerciaux ne s'était pas toujours traduite par une augmentation de l'emploi ou une réduction de la pauvreté. Le Secrétaire général adjoint a cité l'exemple de l'Asie du Sud-Est, faisant observer que beaucoup d'emplois nouveaux pouvaient être attribués à la croissance des échanges mais pas nécessairement à leur libéralisation.

3. Le Secrétaire général adjoint a commenté ensuite les tendances récentes des transports internationaux et leurs conséquences pour le développement. Premièrement, il a relevé la part croissante des pays en développement dans le fret maritime tant du côté de la demande (en tant que maillon de la chaîne de valeur mondiale) que du côté de l'offre (car ils participaient de plus en plus aux différents aspects du transport maritime). Deuxièmement, en se fondant sur les données recueillies pour l'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers établi par la CNUCED, il a mis en garde contre les conséquences que la concentration croissante de l'activité maritime pouvait avoir pour les petites économies. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'adapter l'infrastructure des transports à l'impact probable des changements climatiques. À ce sujet, il a signalé les cours de formation à l'intention des directeurs de ports des pays en développement, organisés par le programme Train for Trade et axés sur le renforcement de l'efficacité portuaire.

4. Les représentants de trois groupes régionaux, d'une instance intergouvernementale et une délégation ont reconnu l'importance du commerce comme moteur de croissance, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, ainsi que la complexité du lien entre ces trois éléments. La libéralisation du commerce ou son ouverture ne garantissait pas nécessairement à elle seule la création d'emplois. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné que la libéralisation pouvait être une condition nécessaire mais non suffisante de la croissance économique. À cet égard, il importait de faire la distinction entre commerce et libéralisation du commerce. Le représentant d'un groupe régional a fait valoir que le commerce n'était pas une fin en soi mais simplement un moyen d'atteindre des objectifs de développement.

5. Les représentants de plusieurs groupes régionaux, le représentant d'une organisation internationale et une délégation ont relevé le fait que l'expansion des exportations n'était pas toujours synonyme de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. L'impact de l'intégration dans l'économie mondiale sur l'emploi était variable, selon la manière dont elle touchait différents secteurs, selon la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales et selon les conditions d'accès au marché et d'implantation sur le marché. Ils ont souligné qu'il fallait se préoccuper tout particulièrement de déterminer si le commerce profitait véritablement à des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ou s'il ouvrait des possibilités de revenus pour les catégories de population pauvres et autres catégories marginalisées. Les représentants de deux groupes régionaux ont souligné la nécessité d'améliorer l'accès au marché pour les pays en développement, de surmonter les obstacles

non tarifaires et de renforcer la compétitivité des entreprises afin de promouvoir une croissance des échanges propre à stimuler l'emploi et à réduire la pauvreté. Les intervenants ont mis en lumière aussi la bonne gouvernance, une démarche nettement orientée vers le marché, la concertation entre le secteur privé et l'État, la protection de l'environnement et les politiques de protection sociale.

6. Le représentant d'un groupe régional a noté que si l'inégalité de revenus diminuait entre les pays, elle augmentait à l'intérieur des pays. Cette tendance était imputable en partie à la montée du chômage et à la baisse des salaires. Quelques délégations ont signalé la nécessité de s'attaquer à ces problèmes difficiles à déraciner pour trouver des solutions durables grâce à une bonne gouvernance mondiale dans les domaines économique et financier.

7. Quelques délégations ont indiqué qu'une stratégie axée sur l'exportation, associée au développement de la capacité productive de biens à plus forte valeur ajoutée dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services, offrait de meilleures chances de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. En complément de cette stratégie, les gouvernements devaient investir davantage dans des secteurs complémentaires comme l'enseignement, la formation et le développement des compétences. À mesure qu'un pays s'élevait dans l'échelle du développement, il pouvait moduler son degré de libéralisation commerciale en fonction du besoin de renforcer sa compétitivité et de se lancer dans le commerce international.

8. Les représentants de deux groupes régionaux ont souligné que l'intégration dans le système commercial mondial par le biais des échanges de biens et services pouvait conduire à la croissance dans les pays en développement si elle s'accompagnait d'investissements, de transfert de technologie et de financement, et si elle s'appuyait sur une bonne infrastructure permettant notamment de faciliter les échanges. Les représentants de deux autres groupes régionaux ont mis en lumière la contribution des services à la création d'emplois et à l'atténuation de la pauvreté. Une délégation a évoqué le Sommet du Forum mondial des services, tenu en mai 2013 à Beijing, qui était une contribution utile pour exploiter le secteur des services en faveur du développement. Une autre délégation a indiqué qu'il serait utile de faire avancer les travaux sur les statistiques des services pour les négociations commerciales, la conception d'une politique générale et la réglementation. Le représentant d'un groupe régional a indiqué que la libéralisation des services visant à stimuler les exportations devait être modulée en fonction de l'aptitude de chaque pays à réglementer les services, comme la dernière crise financière l'avait montré. Le représentant d'un autre groupe régional et une délégation ont fait observer que l'agriculture demeurait une importante source d'emplois dans les pays en développement, comme il ressortait de l'étude de la CNUCED intitulée «Mexico's Agriculture Development: Perspectives and Outlook» (Perspectives de l'agriculture au Mexique).

9. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et trois délégations ont appelé la CNUCED à prêter son concours aux pays en développement pour concevoir et appliquer une stratégie d'ensemble, intégrée et cohérente de développement national, à faire de nouvelles études pour mieux cerner la relation entre le commerce, la croissance et l'emploi, en étroite collaboration avec d'autres organisations, et à étudier des stratégies propres à renforcer l'impact de la croissance des échanges sur l'emploi, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les catégories défavorisées. L'étude pourrait tenir compte des travaux en cours pour l'élaboration par l'ONU d'un programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs du développement durable.

10. Les représentants de plusieurs groupes régionaux se sont accordés à reconnaître l'importance des transports maritimes pour le commerce mondial et ont salué le travail utile accompli par la CNUCED dans ce domaine (par exemple la publication phare intitulée *Étude sur les transports maritimes*). Le représentant d'un groupe régional a appelé le secrétariat à étudier les conséquences du phénomène pour les pays en développement ainsi que les possibilités et les défis auxquels ils étaient confrontés dans les transports maritimes.

11. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont noté qu'il importait de donner aux pays en développement l'accès aux nouvelles technologies dans le domaine des transports, en particulier à celles qui permettaient de les rendre plus propres et plus respectueux de l'environnement. Le représentant des pays en développement sans littoral s'est déclaré satisfait des travaux de la CNUCED concernant les politiques de transport, particulièrement utiles pour les pays les moins avancés sans littoral et les petits États insulaires en développement.

12. Le représentant d'une organisation intergouvernementale a fait ressortir l'impact favorable que les réformes apportées aux cadres politiques et réglementaires dans le sens de la facilitation du commerce et l'amélioration des infrastructures pouvaient avoir sur le commerce, en réduisant la durée du passage des frontières. Il a souligné l'importance de l'intégration régionale pour donner plus d'impact à ces réformes. Le représentant d'un groupe régional a appelé l'attention des participants sur les gros avantages apportés par les politiques de facilitation des échanges, dont témoignaient les programmes d'assistance technique de la CNUCED portant sur la réforme des douanes. L'expérience montrait que les programmes de facilitation commerciale se répercutaient directement sur le développement, notamment en extrayant le secteur informel de son état de marginalisation. De ce fait, les administrations devenaient plus efficaces, les recettes de l'État augmentaient, les coûts de transaction diminuaient et les milieux commerciaux nationaux devenaient plus compétitifs. Des programmes d'assistance technique comme le Système douanier informatisé (SYDONIA) présentaient un intérêt particulier pour certains pays.

13. Un participant a souligné l'importance de la logistique et des transports dans la création d'emplois et de valeur ajoutée.

14. Le représentant d'un groupe régional s'est déclaré satisfait du cours de formation portuaire organisé au titre du programme Train for Trade et il a cité l'exemple du cours organisé en mai en Espagne. Le représentant d'un autre groupe régional s'est déclaré très satisfait du vingt et unième cours régional sur les grands problèmes économiques internationaux qui s'était tenu au Maroc en août 2012. Ce cours phare de la CNUCED comblait une lacune en matière de compétences commerciales pour les décideurs de l'Afrique et le secrétariat devait intensifier ses programmes de renforcement des capacités. Le représentant d'un groupe régional a évoqué le vingt-sixième cours, organisé en Colombie à l'intention des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes.

15. En réponse aux délégations, le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, a rappelé le rôle qui incombait à la Commission de mener un dialogue sur les grands principes, d'examiner les rapports des réunions d'experts et de promouvoir une synergie entre les trois piliers du travail de la CNUCED. Concernant l'emploi et la pauvreté, il a fait état de la contribution de plus en plus importante apportée par les services, particulièrement en ouvrant de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu. D'autres aspects du travail de la CNUCED qui pouvaient contribuer à améliorer le commerce et à susciter la création d'emplois, y compris pour les femmes et les jeunes, allaient être examinés. Concernant le travail en cours de définition d'un programme de développement pour l'après-2015, le Directeur a souligné qu'il existait un lien entre le commerce et le développement durable, mais que le commerce était un moyen au service du développement et non une fin en soi. Le système commercial international était le théâtre de transformations majeures avec la participation grandissante des pays en développement et la croissance des chaînes de valeur mondiales. Les droits de douane demeuraient un gros obstacle à surmonter, encore que leur importance relative eût baissé alors que celle des mesures non tarifaires augmentait.

16. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a rappelé elle aussi le lien historique qui existait entre la CNUCED et le thème des transports internationaux et de la facilitation des échanges, en particulier des transports maritimes et de l'automatisation des services douaniers. Elle a souligné l'importance grandissante des travaux de la

CNUCED en matière de facilitation des échanges, particulièrement dans le cadre de l'accord en cours de négociation à l'Organisation mondiale du commerce. La CNUCED était à l'avant-garde de tendances comme le transport multimodal, la conteneurisation et l'utilisation des techniques modernes dans les formalités de passage des frontières et de douane. Elle a averti les participants des conséquences du ralentissement de la croissance économique sur l'offre de services maritimes ainsi que des conséquences de la hausse des coûts liés à la sécurité. La Directrice a mis en lumière l'attention accrue accordée aux transports durables dans le discours international sur le développement. Elle a évoqué l'opinion favorable qu'avait suscitée le cours de gestion portuaire, organisé récemment, dans le cadre du programme de formation Train for Trade, à Marseille (France), à l'intention de 10 pays d'Afrique francophone et d'Haïti.

B. Rapports des réunions d'experts

1. Rapports des réunions d'experts pluriannuelles

a) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

(Point 3 a) i) de l'ordre du jour)

17. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sur sa première session (TD/B/C.I/MEM.4/3).

18. Le Président de la Réunion d'experts a présenté son rapport, en précisant que les délibérations avaient porté essentiellement sur les services d'infrastructure. Les participants étaient convenus de l'existence d'un déficit global d'investissement et avaient examiné les avantages et inconvénients de différentes solutions permettant de combler le déficit: investissement étranger, partenariats public-privé, mécanismes novateurs de financement (tels qu'emprunts obligataires pour des projets) et partage d'infrastructure par le biais de l'intégration régionale. Ils avaient examiné aussi les possibilités offertes par la privatisation, et ses défauts, et plusieurs critères permettant de décider de maintenir l'infrastructure dans le secteur public ou de la privatiser avaient été présentés. Des exemples empruntés aux pays illustraient la responsabilité qui incombait aux instances de réglementation, lorsque l'État abandonnait la fourniture de services, de mettre en place un environnement propice dans lequel cette fourniture était assurée par des entreprises privées. Des stratégies permettant d'éviter les écueils des partenariats public-privé avaient été envisagées: cadres réglementaires et institutionnels solides pour l'élaboration, la négociation et l'évaluation de projets afin de limiter les renégociations de contrat, incorporation de règles dans les contrats eux-mêmes et contrats fondés sur les résultats, par exemple ceux prévoyant des indicateurs de résultats, de manière à améliorer la gestion et l'exécution des contrats. Les critères de résultat étaient devenus courants dans les services d'infrastructure, afin d'améliorer la qualité du service, la responsabilisation et l'efficacité. Ses participants s'étaient mis d'accord jusqu'à un certain point sur l'idée qu'en principe aucune distinction ne devrait être faite entre les critères appliqués aux opérateurs privés et ceux qui étaient appliqués aux opérateurs publics. Concernant l'innovation, on avait fait ressortir l'existence d'une relation dans les deux sens entre l'innovation et la réglementation. Dans les services publics réglementés, l'innovation n'était pas toujours une préoccupation naturelle. Les experts avaient souligné à nouveau l'importance de l'accès universel en tant qu'objectif de principe dans la réglementation des services d'infrastructure, dans l'optique des Objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Le Président a indiqué que la Réunion d'experts avait été un succès en matière d'échange et de partage d'expérience, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience dans le secteur des services d'infrastructure. Les États Membres avaient appelé la CNUCED à continuer de faciliter les échanges d'expérience et d'enseignements tirés de cette expérience et à approfondir son travail, le cas échéant, concernant de nouveaux aspects du secteur des services d'infrastructure qui s'étaient fait jour au cours des débats.

b) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

(Point 3 a) ii) de l'ordre du jour)

20. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement sur sa cinquième session (TD/B/C.1/MEM.2/23).

21. Le Président de la Réunion d'experts a présenté le rapport de la Réunion.

22. En réponse à la présentation du Président, le représentant d'un groupe régional et une délégation ont souligné l'importance de l'addition de valeur et des politiques devant aider les pays en développement tributaires de l'exportation de produits de base à s'élever dans la chaîne de valeur. Ces pays devaient définir une stratégie et une politique claires et ménager des conditions propices à l'addition de valeur, en particulier en privilégiant l'enseignement et les programmes de formation, l'approvisionnement en énergie et les aménagements d'infrastructure.

23. Le représentant du groupe régional et la délégation ont exprimé leur préoccupation quant au caractère aléatoire du financement du Forum mondial des produits de base. Le représentant du groupe et une autre délégation ont souligné que le Forum était pour les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique tributaires des produits de base, une instance multipartite précieuse, pour débattre des problèmes de développement liés aux produits de base. Le représentant du groupe régional a demandé instamment au secrétariat de la CNUCED de continuer à mobiliser des fonds pour le Forum de 2014 et il a fait appel à l'aide financière des partenaires de développement.

c) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

(Point 3 a) iii) de l'ordre du jour)

24. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques sur sa première session (TD/B/C.I/MEM.6/3).

25. Le rapport a été présenté par le Vice-Président-Rapporteur de la Réunion d'experts. La Réunion avait exploré le rôle que différents mécanismes de coopération et initiatives de partenariat avaient joué en contribuant au développement des infrastructures visant à promouvoir l'intégration économique des pays en développement, et elle avait défini les principaux facteurs de réussite et les difficultés très graves auxquelles beaucoup de pays en développement demeuraient confrontés.

26. Lors de la première séance, les participants avaient montré que les pays du Sud manquaient cruellement d'infrastructures et de financement et qu'il importait d'accroître considérablement les investissements dans ce domaine pour atténuer les obstacles à la croissance.

27. Un mécanisme avait été examiné, celui des partenariats public-privé pour la prestation de services d'infrastructure, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des communications et des transports, et de l'eau. En théorie, les partenariats public-privé devaient créer une dynamique synergique en tirant parti des atouts de chaque partenaire pour dispenser des services publics efficaces à un coût inférieur à celui du secteur public, mais selon les éléments dont on disposait, ce n'était pas nécessairement le cas. Ces partenariats s'étaient heurtés à des difficultés et avaient révélé des points faibles. Les pays en développement devaient renforcer à la fois leur capacité réglementaire et leur capacité technique s'ils voulaient appliquer ce mode de financement.

28. Les contraintes des différents mécanismes de financement de l'infrastructure dans ces pays avaient poussé à se tourner de nouveau vers les banques régionales de développement, notamment celles qui possédaient une forte orientation Sud-Sud. Un autre mécanisme avait été examiné, consistant à faire de ces institutions des pourvoyeurs de financement direct et d'instruments financiers permettant de mieux partager les risques qu'il n'était possible dans les relations entre prêteurs et emprunteurs.

29. Enfin, les experts ont examiné le rôle que le développement de l'infrastructure pouvait jouer en facilitant le commerce et l'investissement étranger, ainsi que la facilitation du commerce elle-même, qui recouvrait une gamme beaucoup plus large d'activités et d'arrangements pouvant être renforcés par l'action des pouvoirs publics nationaux et par une assistance financière et technique internationale. L'octroi d'une marge d'action appropriée avait été jugé essentiel pour inscrire tout accord de facilitation des échanges dans une perspective de développement.

d) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux, à l'appui d'un développement équitable et durable

(Point 3 a) iv) de l'ordre du jour)

30. La Commission a pris note du Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux, à l'appui d'un développement équitable et durable sur sa première session (TD/B/C.I/MEM.5/3).

31. Le Vice-Président-Rapporteur de la Réunion a présenté un résumé du rapport de la première session. Les experts s'étaient occupés du ralentissement de l'activité économique dans le monde développé ainsi que des effets éventuels de ce ralentissement sur les exportations des pays en développement, en particulier de ceux qui axaient leur stratégie sur l'exportation. Ils avaient évoqué l'instabilité du système financier eu égard à l'interdépendance du système financier mondial, en particulier en ce qui concernait les mouvements de capitaux fébriles.

32. Les experts avaient porté leur attention sur l'utilité que pouvait avoir la base de données statistiques de la CNUCED pour mesurer les effets des chocs extérieurs et pour adopter des stratégies de développement appropriées.

2. Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution du tourisme à un développement durable

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

33. La Commission a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur la contribution du tourisme à un développement durable (TD/B/C.I/EM.5/3) qui était présenté par le Président de la Réunion.

34. Le Président a indiqué qu'étant donné le caractère multiforme du tourisme durable, les experts et les participants avaient traité des sujets très divers: tourisme durable; politique publique de développement touristique; tourisme et économie; emploi et réduction de la pauvreté; tourisme, environnement et changements climatiques; patrimoine naturel et culturel; stratégies régionales; statistiques touristiques; et action multilatérale en faveur d'un tourisme durable.

35. La réunion rassemblait plus de 90 experts, professionnels et représentants. Sa forme interactive avait permis un échange d'idées, de vues et d'expérience tout à la fois fructueux et animé.

36. Le Président de la réunion était satisfait du financement par la CNUCED de la participation de trois experts de pays en développement. Toutefois, étant donné l'intérêt suscité par la question et son caractère d'actualité, il aurait souhaité un financement additionnel pour faciliter la participation d'experts plus nombreux.

37. Les représentants de deux groupes régionaux devant la Commission se sont prononcés dans le même sens, soulignant qu'il importait de permettre aux décideurs de participer à des réunions d'experts afin de partager leurs idées et de s'enrichir mutuellement.

C. Incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté

(Point 4 de l'ordre du jour)

38. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED a présenté la note du secrétariat consacrée à ce thème (TD/B/C.I/29). Le commerce était pour les pays en développement l'occasion de créer des emplois mais la libéralisation des échanges ne conduisait pas automatiquement à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. On avait besoin pour ce faire de politiques complémentaires: cadres réglementaires et institutionnels adaptés aux situations locales, développement des compétences, y compris pour les femmes, infrastructure et développement des capacités productives. L'impact du commerce des services sur l'emploi ne faisait pas l'objet d'autant d'études, malgré l'importance élevée et croissante des services pour l'emploi et la compétitivité des autres secteurs. Le commerce des services était une source prometteuse d'emplois intéressants dans les pays en développement, y compris pour les femmes.

39. Quatre participants, issus d'une délégation et de trois organisations internationales, ont fait un exposé relatif à l'impact du commerce sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, suivi par un débat. Tous ont souligné qu'une masse d'informations confirmait que le commerce pouvait être bénéfique pour les pays en développement. Toutefois, le lien du commerce avec la croissance d'une part, avec l'emploi et la réduction de la pauvreté d'autre part, n'était pas automatique. La relation était nuancée et complexe, et dépendait non seulement de la libéralisation des échanges et d'autres politiques d'ouverture, mais aussi d'une série d'autres facteurs tels que l'investissement dans l'enseignement et la formation des compétences, l'infrastructure physique moderne et des politiques actives d'intervention sur le marché du travail ainsi que d'une infrastructure commerciale complémentaire. Un intervenant a évoqué l'importance d'une réforme des marchés intérieurs, par exemple dans le secteur des finances et des télécommunications, et un autre intervenant a mentionné l'importance d'une politique macroéconomique appropriée, notamment en matière de taux de change. Un autre participant a fait valoir que la privatisation n'aboutissait pas toujours à créer de meilleurs emplois.

40. Certains représentants ont signalé que l'intégration dans l'économie mondiale avait sur l'emploi et la pauvreté un impact variable selon les pays et selon les secteurs. Il convenait donc de faire des analyses sur la manière dont le commerce pourrait être bénéfique pour les secteurs qui employaient beaucoup de main-d'œuvre ou qui offraient des sources de revenus pour les pauvres, les femmes et les jeunes.

41. La plupart des participants ont reconnu que des services diversifiés et compétitifs d'aide aux producteurs étaient indispensables pour renforcer la capacité d'exportation des secteurs agricole et manufacturier et même de celui des services. Deux participants ont cité les services énergétiques comme étant d'une extrême importance pour l'activité manufacturière. La plupart des participants étaient d'avis que les importations étaient aussi importantes que les exportations car l'importation de produits intermédiaires de haute qualité permettait d'améliorer la compétitivité. Plusieurs participants ont fait valoir que la progression le long d'une chaîne mondiale de valeur, dans toutes les branches d'activité, exigeait la présence d'un secteur des services efficient.

42. Plusieurs participants ont indiqué que l'ouverture commerciale avait permis de créer de la croissance et de l'emploi dans certains pays où les facteurs propices étaient en place, mais non dans d'autres pays qui en étaient dépourvus. Pour certains participants, les cas récents de réussite en matière de développement ne se résumaient pas à une simple question de libéralisation commerciale, et faisaient intervenir des stratégies beaucoup plus complexes. La plupart des participants ont noté qu'il n'existait pas de règle simple, générale et sans ambiguïté pouvant indiquer aux décideurs des pays en développement si une plus grande libéralisation du commerce créerait des possibilités d'emploi nouvelles et additionnelles. Tous étaient d'avis qu'il n'existait pas de solution universelle. Pour certains d'entre eux, plus le pays était pauvre, moins il avait de chances de profiter de la libéralisation commerciale en tant que telle, car sa capacité institutionnelle, infrastructurelle et productive et son capital humain étaient trop sous-développés pour le rendre compétitif sur le plan international. Un intervenant a fait valoir qu'il était coûteux pour toutes les économies d'accentuer les obstacles au commerce et qu'il fallait éviter le protectionnisme. Les difficultés des pays tributaires des produits de base et la faible intensité de main-d'œuvre des activités extractives ont été évoquées. Nonobstant l'important débat sur la croissance non génératrice d'emplois en Afrique, deux représentants ont indiqué que dans plusieurs régions du continent la création d'emplois et la réduction de la pauvreté avaient progressé.

43. Quelques experts et plusieurs délégués ont préconisé davantage d'analyses et d'aide par pays, y compris de la part de la CNUCED. Des publications existantes comme les études sur la politique des services et les études sur la politique commerciale ont été évoquées comme étant utiles. Certains experts ont préconisé le maintien des activités de rassemblement de données dans les pays en développement, y compris pour le secteur des services, et mentionné une proposition de projet de la CNUCED relative aux statistiques commerciales et aux données sur les services. Certains experts ont évoqué la coopération entre l'Organisation internationale du Travail et la CNUCED ainsi que l'Initiative de collaboration internationale sur le commerce et l'emploi comme étant de bons exemples de coordination et de coopération dans l'analyse du lien entre le commerce et l'emploi.

44. Un représentant et un participant ont mentionné l'importance des petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois, particulièrement dans le secteur des services. Ainsi, en Ouzbékistan, 5 millions d'emplois avaient été créés entre 2005 et 2011, dont 60 % par des petites et moyennes entreprises. Dans le secteur des transports et de la logistique, les sociétés qui fonctionnaient à l'échelle mondiale étaient pour la plupart des PME et même des microentreprises.

45. Tous les experts sont convenus que le secteur des services offrait un gros potentiel de création d'emplois dans les pays en développement, notamment pour les femmes et les travailleurs très qualifiés. Certains ont noté que les salaires dans les sociétés multinationales et les industries d'exportation étaient généralement supérieurs à ceux des entreprises travaillant pour le marché local. Un autre expert a fait valoir à ce sujet que le secteur de l'exportation attirait parfois des professionnels tels que les ingénieurs et les médecins vers de simples emplois de service, ce qui les empêchait de faire un travail plus utile à la société.

46. Plusieurs experts ont souligné l'importance des systèmes de sécurité sociale et de mesures apportant le bénéfice du commerce à de larges groupes de population dans toutes les régions. Étant donné que le commerce pouvait contribuer à creuser les inégalités, il était indispensable d'avoir des programmes ciblés sur la lutte contre la pauvreté et sur le développement régional. Ils ont donné des exemples de programmes précis, par exemple au Mexique.

47. Les participants se sont accordés à reconnaître que l'élaboration de recettes de réforme visant à créer des emplois était un processus répétitif et non un exercice unique. Néanmoins, l'incorporation de principes de développement durable dans les négociations commerciales et

le processus d'élaboration des politiques pouvait contribuer à guider les réformes nationales et l'aide internationale au renforcement des capacités dans les pays en développement vers des scénarios d'ouverture commerciale ayant pour effet d'élever les revenus et de créer des emplois. Un représentant a fait valoir que la coopération internationale était déterminante pour permettre aux exportations de ces pays d'entrer sur le marché des pays développés; le principe théorique de l'accès aux marchés prévu par les accords commerciaux n'était pas suffisant. Par conséquent, pour garantir que l'accès aux marchés se concrétise, il fallait abaisser sensiblement les obstacles non tarifaires au commerce.

48. Plusieurs représentants ont demandé à la CNUCED d'aider les pays en développement à élaborer et appliquer des stratégies détaillées, intégrées et cohérentes de développement; de faire de nouvelles études pour expliciter la relation entre le commerce, l'emploi et la réduction de la pauvreté, en étroite collaboration avec d'autres organisations; d'examiner les stratégies et les secteurs qui pouvaient renforcer l'impact du commerce sur la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.

D. Tendances fondamentales des transports internationaux et incidences sur le développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

49. Le chef du Service de la logistique commerciale de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté la note du secrétariat sur ce thème (TD/B/C.I/30) afin de faciliter le débat de la Commission. Six autres experts du Service qui travaillent à l'Étude de la CNUCED sur les transports maritimes, à paraître, ont fait des exposés thématiques, suivis par un débat.

50. L'analyse de la CNUCED révélait qu'un des principaux facteurs de la demande de transport maritime était la croissance de la production d'articles manufacturés, de pièces détachées et de pièces de rechange dans le cadre de l'internationalisation des processus de production et la montée dans beaucoup de pays en développement, particulièrement en Asie des classes moyennes, dont les besoins de consommation évoluaient dans un sens plus exigeant. La région importait donc davantage de produits finis. Outre l'augmentation de la piraterie dans de nombreuses régions du globe, les experts et deux participants ont évoqué aussi l'ouverture de nouvelles routes de transport maritime, et ils préconisaient une étude plus approfondie visant à évaluer leur impact sur la demande mondiale de transport maritime.

51. Sur le plan de l'offre de transport maritime, les données nombreuses recueillies par la CNUCED révélaient une nette évolution du rôle respectif des pays en développement et des pays développés dans les vingt années écoulées. Le changement le plus manifeste était que les pays en développement prenaient de plus en plus un rôle de premier plan dans presque tous les maillons clefs de la chaîne de l'offre. Deux autres représentants ont évoqué l'opportunité de tenir compte de l'importance de la conteneurisation dans le commerce mondial et d'évaluer la participation des transports maritimes au marché mondial. Le secrétariat a évoqué à ce sujet son Indice 2013 de connectivité des transports maritimes réguliers², qui marquait la dixième année de calcul de l'Indice; il a donné des précisions sur son travail concernant les questions de transport, précisant qu'il importait d'évaluer le rendement portuaire avant de prendre une décision d'investissement pour agrandir ou améliorer un port. Concernant le transit, le secrétariat a distribué des exemplaires préliminaires du rapport de la CNUCED intitulé *The way to the ocean* (UNCTAD/DTL/TLB/2012/1), qui présentait un compte rendu détaillé d'études concernant les ports de transit et les pays les moins avancés sans littoral.

² <http://unctad.org/lsci>.

52. Certains représentants et les experts ont indiqué que les modifications des lois et règlements touchant les transports maritimes, les progrès des négociations multilatérales sur la facilitation du commerce et les faits nouveaux intervenus récemment dans la promotion du transport et du financement durables des marchandises ouvraient la voie à un environnement propice au commerce maritime. Outre l'entrée en vigueur récente des annexes V et VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, l'entrée en vigueur prochaine d'instruments juridiques comme la Convention du travail maritime de 2006, la Convention de 1996 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes et la Convention d'Athènes de 2002 relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages témoignaient de la nécessité pour les pays d'être prêts en temps utile à respecter les nouvelles normes.

53. Malgré le débat en cours, ainsi que les arrangements institutionnels et le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, les 42 mesures énoncées dans le projet de texte pour la facilitation du commerce avaient été inventoriées et négociées, et servaient de base à l'aide offerte par la CNUCED aux pays pour leurs plans nationaux. À la date du présent rapport, des activités avaient été menées à bien des 26 pays et trois autres devaient être mises en chantier en 2013 avec un financement additionnel de la Suède. Cet exercice avait permis à la CNUCED de définir les principaux domaines de non-conformité, l'étendue des obligations en matière de temps ou de coûts, et les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.

54. Deux délégations ont indiqué que la viabilité des transports de marchandises exigeait l'aptitude des systèmes de transport économes en carburant, rentables, sûrs, respectueux de l'environnement et résistants aux changements climatiques. Pour y parvenir, les pays devaient envisager d'adopter une démarche intégrée pour éviter des transports et des manipulations de fret inefficaces; se tourner vers des modes de transport plus propres, des carburants propres, des technologies propres, etc.; améliorer l'infrastructure, l'exploitation, les systèmes logistiques, la sécurité et le rendement énergétique. Le secteur public (en tant que source d'investissement, coassureur/garant du risque, ou facilitateur) et le secteur privé, par le biais de partenariats public-privé, pouvaient jouer un rôle utile en fournissant le financement nécessaire, tandis qu'on pouvait utiliser aussi des instruments de financement lié au climat en tant que dispositifs de mobilisation pouvant contribuer de plusieurs façons à promouvoir des transports durables de marchandises.

E. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 6 de l'ordre du jour)

55. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait trois exposés concernant les progrès accomplis en matière de promotion et de renforcement des synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED depuis la quatrième session de la Commission du commerce et du développement, tels qu'il en était rendu compte par la Division de la technologie et de la logistique, le Groupe spécial sur les produits de base et la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base.

56. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a rendu compte du travail accompli en matière de transports et de facilitation du commerce et de renforcement des capacités entre les divisions (TD/B/C.I/CRP.4), et elle a évoqué le rapport d'activité 2012 de la Division (UNCTAD/DTL/2013/1). La Directrice a remercié les donateurs et les institutions donatrices de l'aide qu'ils avaient apportée pour les activités techniques menées dans ce domaine.

57. La Directrice a abordé le thème en commençant par expliquer l'importance stratégique de la gestion fondée sur les résultats de sa Division et exposer les activités de la période biennale en cours, qui avaient permis d'améliorer les systèmes de contrôle. Elle a ajouté que cette action avait été décidée par consensus en faisant appel à tous, ce qui avait renforcé la culture de gestion fondée sur les résultats au sein de la Division.

58. Concernant les transports et la facilitation du commerce, la Division recevait des échos très favorables sur ses recherches et ses analyses. On pouvait citer l'*Étude sur les transports maritimes*, qui était un produit phare de la CNUCED, et plusieurs monographies. La *Transport Newsletter*, qui atteignait 4 000 lecteurs, était une publication souple qui contribuait à faire connaître les travaux de la CNUCED. L'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers, élaboré par le Service de logistique commerciale de la Division, était devenu une référence pour d'autres organisations.

59. À propos de la formation de consensus, la Directrice a expliqué le rôle joué par la CNUCED à la quatrième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, qui s'était tenue à Almaty (Kazakhstan), et la participation de l'organisation à d'autres réunions, notamment à des réunions d'experts sur les aspects des réseaux internationaux de transport liés aux changements climatiques.

60. Concernant le dernier pilier, l'assistance technique, la Directrice a mentionné certains des projets en cours d'exécution. Une attention spéciale était accordée à l'aide fournie par la CNUCED à 24 pays pour élaborer leur plan de facilitation du commerce. Dans le domaine des transports, la Directrice de la Division a mis en lumière l'assistance fournie au Pakistan et à l'État de Palestine.

61. Le Système douanier informatisé, qui comptait plus de 55 projets en cours, était le plus gros programme d'assistance technique de la CNUCED. Il apportait d'importants avantages en termes de culture administrative des technologies de l'information et de la communication pour l'administration électronique; en outre, il permettait, entre autres, d'améliorer la perception des recettes et de réduire la durée des opérations et les coûts de transaction.

62. Dans les travaux futurs sur les transports et la facilitation du commerce, l'accent serait mis particulièrement sur les difficultés de logistique commerciale auxquelles étaient confrontés les pays les moins avancés sans littoral et les petits États insulaires en développement.

63. La Directrice a présenté le travail de renforcement des capacités interdivisions qui avait été entrepris par l'intermédiaire de deux programmes. Premièrement, dans le cadre du programme Train for Trade, 550 personnes avaient reçu une formation en 2012. Le programme de formation portuaire Train for Trade continuait à fournir son aide à des réseaux de formation en trois langues différentes. Deuxièmement, l'accent était mis sur l'organisation de six cours régionaux biennaux, au lieu des cinq habituels, sur des questions très importantes intéressant l'économie internationale. Des sessions pluriannuelles du cours avaient été mises en place à Maurice et à Oman et, récemment, en Serbie. Le programme avait fait de grands progrès dans l'utilisation des outils d'information et de communication, qui avaient abouti à la mise en place d'un système d'inscription en ligne, d'un forum en ligne pour les participants et à la possibilité de télécharger du matériel de formation avant le cours.

64. Les représentants de deux groupes régionaux ont remercié la CNUCED de son assistance technique, en particulier dans les domaines du transport multimodal, de la facilitation des importations et des exportations et de la formation aux méthodes de commerce électronique, assistance qui avait un impact appréciable dans les pays de leur région.

65. Le chef du Groupe spécial des produits de base a rendu compte des principales activités et réalisations ressortissant à l'application des dispositions du Mandat de Doha relatives aux produits de base (TD/B/C.I/CRP.3). Ces dispositions – paragraphe 27, 31 i), 56 g) et 61 du Mandat – reconnaissent les problèmes endémiques qui persistent dans de nombreux pays tributaires des produits de base, particulièrement en Afrique et dans les pays les moins avancés. Le travail du secrétariat concernant les produits de base était gouverné aussi par d'autres accords, mandats et résolutions internationaux, par exemple les objectifs du Millénaire pour le développement, la résolution 66/190 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les produits de base et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la période 2011-2020.

66. Le secrétariat a présenté brièvement les tendances récentes des marchés de produits de base, c'est-à-dire le changement de l'équilibre énergétique mondial apporté par la révolution des gaz de schiste, les énergies renouvelables, les métaux rares et les changements climatiques. Il a ensuite évoqué les principales activités au titre des trois piliers: recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique; il s'agissait d'aider les pays en développement tributaires des produits de base à améliorer leurs capacités de façon que leur développement profite davantage du commerce de ces produits et afin de remédier aux problèmes de la production et du commerce de ces produits.

67. Trois représentants se sont déclarés satisfaits du travail du secrétariat concernant les produits de base et ils ont encouragé les donateurs et les pays membres à apporter leur aide financière pour le pilier coopération technique afin d'exploiter des synergies, en particulier avec le pilier recherche et analyse. Cette synergie aiderait à traduire ou concrétiser les recherches et analyses par des programmes de développement pour les pays tributaires des produits de base. Un participant a noté qu'il importait d'étudier plus avant l'impact du programme des produits de base dans les pays afin d'en mesurer l'efficacité.

68. Le représentant d'un groupe régional a exprimé ses remerciements au secrétariat pour son travail sur les produits de base, étant donné que la plupart des pays africains étaient tributaires de ces produits, particulièrement de ceux des industries extractives (pétrole, gaz et minéraux), pour leurs recettes de devises, pour l'emploi et pour la création de revenus. Le gros des investissements se portant sur les industries extractives, une délégation a demandé au secrétariat d'aider les pays à mettre au point des mesures de politique générale en vue d'équilibrer les investissements entre les secteurs productifs, y compris les sources d'énergie propre comme les énergies solaire et éolienne.

69. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a rendu compte de l'application des dispositions du Mandat de Doha relatives aux grandes questions touchant le commerce et le développement (UNCTAD/DITC/2013/1). Il a présenté quelques résultats du travail de la Division, obtenus souvent en coopération avec d'autres organisations internationales, et qui donnaient une idée des synergies réalisées entre les trois piliers de la CNUCED. Il s'agissait des réalisations suivantes: le manuel intitulé *A Practical Guide to Trade Policy Analysis*, publié en commun avec l'Organisation mondiale du commerce; l'assistance technique à 22 pays en cours d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce afin d'élaborer leur politique commerciale et de construire leur pouvoir de négociation en vue de participer efficacement aux négociations d'adhésion; l'initiative relative à la transparence dans le commerce, afin de traiter le problème des mesures non tarifaires; un examen collégial tripartite des régimes de la concurrence de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi qu'un examen collégial du régime de la Mongolie; des examens de la politique des services de divers pays; une réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le commerce et le développement et la convocation du Forum mondial des services à Beijing; la réunion d'un groupe d'experts ad hoc sur les besoins nationaux et les mesures de soutien dans les secteurs verts: efficacité économique et écologique et conséquences pour le commerce;

le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité pour faire face à la prolifération des normes volontaires. En outre, le Secrétaire général de la CNUCED avait pris la décision de transférer le Groupe de la condition féminine et du développement de son Cabinet à la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, afin d'améliorer les travaux sur les relations entre le commerce et les questions de genre. Des renseignements détaillés additionnels ont été fournis concernant chaque domaine de travail de la Division, ce que les États membres ont apprécié.

70. Une présentation spéciale et la discussion d'une étude de la CNUCED intitulée «Mexico's Agriculture Development: Perspectives and Outlook» (UNCTAD/DITC/TNCD/2012/2) a suivi. Le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a recensé les domaines concernés par l'étude et ses principales recommandations. Le Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'ONU, le Représentant permanent du Pérou auprès de l'ONU et le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'ONU ont formulé ensuite des observations. L'étude témoignait d'un grand professionnalisme et d'un haut degré de technicité, elle s'inscrivait dans une perspective intégrée et procédait d'une démarche pluridisciplinaire. Elle permettait de remédier à la mauvaise image des zones rurales et de l'agriculture perçues parfois comme constituant un problème et non comme une chance de développement. La collaboration novatrice entre la CNUCED et différents organismes du Mexique, notamment de l'administration publique, du secteur privé et des milieux universitaires, avait rehaussé la qualité et l'utilité de l'étude.

71. Les intervenants ont souligné l'importance de l'agriculture comme étant un facteur indispensable de développement et d'atténuation de la pauvreté en zone rurale, surtout de l'aide aux petits exploitants et aux paysans, ainsi que la nécessité d'accroître l'investissement public dans la recherche-développement agricole, notamment dans l'agriculture biologique/écologique et la production de biocarburants. Il fallait pour ce faire, entre autres choses, renforcer et développer les établissements de microfinancement destinés aux agriculteurs. L'application effective du régime de la concurrence s'imposait. On a souligné aussi que le recours à l'agriculture pour produire de l'énergie renouvelable était un stimulant pour la production agricole et pour le lien entre l'agriculture et l'environnement, afin de protéger l'environnement comme dans le cas de l'agriculture biologique et du biocommerce. Les intervenants ont mis en lumière le besoin d'accords destinés à libéraliser le commerce en agriculture selon des règles loyales et avec des gains équitables pour tous, notamment dans le Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que la nécessité d'abaisser les obstacles, en particulier non tarifaires, pour le commerce agricole et la sécurité alimentaire. Ils ont insisté sur le fait qu'il importait d'évaluer l'impact des accords commerciaux régionaux sur l'agriculture. Les conclusions et résultats de l'étude pouvaient fournir des enseignements à d'autres pays désireux de renforcer la contribution de l'agriculture au développement, en particulier dans les zones rurales pauvres.

F. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

72. Le Président a présenté à la Commission pour examen le projet d'ordre du jour provisoire de sa sixième session, qui comprenait deux questions de fond proposées par le secrétariat pour appuyer les travaux de la Commission et conformément à l'article 8 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement.

73. À sa séance plénière de clôture, le 21 juin 2013, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa sixième session, en laissant en suspens les deux questions de fond qui devaient faire l'objet de consultations entre les États membres (voir annexe I). Conformément au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra, les États membres soumettraient à l'examen formel du Bureau une proposition finale concernant ces questions.

G. Clôture de la réunion

74. Les États membres se sont félicités de l'esprit de coopération constructif qui avait régné pendant les négociations et ils ont remercié le Président de sa direction compétente qui avait abouti au succès de la réunion. Prononçant la clôture de la cinquième session, le Président a remercié les États membres et le secrétariat de leur contribution au succès des travaux.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

75. La cinquième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 17 juin 2013, par M. Alfredo Suescum, qui présidait la Commission à sa quatrième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

76. À sa séance plénière d'ouverture, le 17 juin 2013, la Commission a élu les membres du Bureau suivants:

Président:	M. Reza Najafi (République islamique d'Iran)
Vice-Présidents:	S. E. M. Ulises Canchola Gutiérrez (Mexique) M. Muhsin Syihab (Indonésie) M. Leulseged Tadesse Abebe (Éthiopie) M ^{me} Rhea Tsitsani (Grèce) M ^{me} Catherine Weber (Suisse)
Rapporteur:	M ^{me} Erika Kőszegi (Hongrie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

77. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/C.I/28). L'ordre du jour s'établit donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
 - a) Rapports des réunions d'expert pluriannuelles:
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques;

- iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable;
- b) Rapport de la réunion d'experts sur la contribution du tourisme à un développement durable.
- 4. Incidences du commerce sur l'emploi et sur la réduction de la pauvreté.
- 5. Tendances fondamentales des transports internationaux et incidences sur le développement.
- 6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
- 7. Questions diverses.
- 8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission
au Conseil du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

78. À sa séance plénière finale, la Commission a autorisé le Président à établir, sous sa propre responsabilité, le rapport final de la réunion après la conclusion de celle-ci.

Annexe I

Projet d'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Commission du commerce et du développement³

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'expert.
4. L'avenir du multilatéralisme commercial dans le cadre des mutations des objectifs du développement dans le monde*.
5. Mise en place de systèmes de transport durables et résilients face aux nouveaux défis à relever*.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

³ Un astérisque (*) indique que la question est en attente d'une décision du Bureau du Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Liste des participants⁴

1. Les États membres de la CNUCED et membres de la Commission ci-après étaient représentés à la session:

Afrique du Sud	Irlande
Algérie	Israël
Angola	Kazakhstan
Arabie saoudite	Libye
Autriche	Lituanie
Bangladesh	Maroc
Bélarus	Maurice
Bénin	Mexique
Brésil	Myanmar
Burkina Faso	Ouzbékistan
Canada	Panama
Colombie	Paraguay
Côte d'Ivoire	Pérou
Djibouti	Philippines
Égypte	Pologne
Émirats arabes unis	Portugal
Équateur	République dominicaine
Espagne	Serbie
Estonie	Soudan
Éthiopie	Soudan du Sud
Grèce	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Honduras	Togo
Hongrie	Turquie
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Yémen
Iraq	

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Union africaine
 Union européenne
 Organisation des États des Caraïbes orientales
 Organisation de coopération et de développement économiques
 Union économique et monétaire ouest-africaine.

3. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session:

Organisation internationale du Travail
 Organisation mondiale du commerce.

⁴ La présente liste contient le nom des participants dûment inscrits. La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/C.I/INF.5.

4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Consumer Unity and Trust Society International

Ingénieurs du Monde

Catégorie spéciale

Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés.
